

**SICAV PLUS**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS**  
**FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 février 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.811.014, un actif net D : 1.805.643 et un bénéfice de la période de D : 21.268.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de la période 16,92% de l'actif net de la société, se situant ainsi au dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Karim DEROUICHE**

**SICAV PLUS**

17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2010**

(Montants exprimés en dinar tunisien)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2010</b>	<b>30/06/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	1 410 166	1 575 712	1 527 385
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		62	60	62
Obligations et valeurs assimilées		1 309 532	1 475 082	1 426 752
Tires des Organismes de Placement Collectif		100 572	100 570	100 571
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		305 459	450 432	395 103
Placements monétaires	6	286 381	439 894	385 728
Disponibilités		19 078	10 538	9 375
<b>Créances d'exploitation</b>	12	95 389	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 811 014</b>	<b>2 026 144</b>	<b>1 922 488</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	4 413	4 388	4 171
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	958	16 290	1 550
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 371</b>	<b>20 678</b>	<b>5 721</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	13	1 773 566	1 969 181	1 846 948
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice clos				-
Sommes distribuables de l'exercice		32 077	36 285	69 819
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 805 643</b>	<b>2 005 466</b>	<b>1 916 767</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 811 014</b>	<b>2 026 144</b>	<b>1 922 488</b>

**SICAV PLUS**

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Année 2009
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5	21 822	42 236	22 354	45 338	88 189
Revenus des actions et valeurs assimilées		3	-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 719	40 079	21 262	43 069	83 698
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 100	2 157	1 092	2 269	4 491
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	2 531	4 878	2 521	5 532	10 239
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		24 353	47 117	24 875	50 870	98 428
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(5 192)	(9 993)	(5 162)	(10 630)	(20 486)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		19 161	37 124	19 713	40 240	77 942
<b>Autres produits</b>		62	131	32	64	172
<b>Autres charges</b>	11	(600)	(1 156)	(522)	(1 076)	(2 084)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		18 623	36 099	19 223	39 228	76 030
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(3 873)	(4 022)	(1 887)	(2 943)	(6 211)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		14 750	32 077	17 336	36 285	69 819
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 873	4 022	1 887	2 943	6 211
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(588)	(839)	(908)	(1 483)	(4 006)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		3 233	5 854	6 901	8 361	10 060
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		21 268	41 114	25 216	46 106	82 084

**SICAV PLUS**

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Année 2009
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>21 268</u>	<u>41 114</u>	<u>25 216</u>	<u>46 106</u>	<u>82 084</u>
Résultat d'exploitation	18 623	36 099	19 223	39 228	76 030
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(588)	(839)	(908)	(1 483)	(4 006)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 233	5 854	6 901	8 361	10 060
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(155 835)</u>	<u>(152 238)</u>	<u>(130 274)</u>	<u>(270 065)</u>	<u>(394 742)</u>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	1 286 427	1 985 110	405 330	602 084	1 034 695
- Régularisation des sommes non distribuables	35 456	35 544	6 718	7 134	34 340
- Régularisation des sommes distribuables	56 169	86 335	22 190	30 857	19 031
<b>Rachats</b>					
- Capital	(1 432 416)	(2 127 435)	(528 910)	(859 230)	(1 408 312)
- Régularisation des sommes non distribuables	(41 291)	(41 435)	(16 733)	(17 110)	(49 254)
- Régularisation des sommes distribuables	(60 180)	(90 357)	(18 869)	(33 800)	(25 242)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(134 567)</b></u>	<u><b>(111 124)</b></u>	<u><b>(105 058)</b></u>	<u><b>(223 959)</b></u>	<u><b>(312 658)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	1 940 210	1 916 767	2 110 524	2 229 425	2 229 425
En fin de période	1 805 643	1 805 643	2 005 466	2 005 466	1 916 767
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	44 456	44 368	50 378	53 722	53 722
En fin de période	40 949	40 949	47 284	47 284	44 368
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u>44.095</u>	<u>44.095</u>	<u>42.413</u>	<u>42.413</u>	<u>43.202</u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u>1.03%</u>	<u>2.07%</u>	<u>1.24%</u>	<u>2.20%</u>	<u>4.10%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS****AU 30 JUIN 2010****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2010 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**SICAV PLUS**

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010, à D: 1.410.166 , et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% Actif net
<b>Actions,valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>44</b>	<b>62</b>	<b>0.00%</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp;droits rattachés admis à la cote</b>		<b>44</b>	<b>62</b>	<b>0.00%</b>
<u>Actions</u>				
TPR	11	44	62	0.00%
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilées</b>		<b>1 122 616</b>	<b>1 309 532</b>	<b>72.52%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>118 000</b>	<b>119 277</b>	<b>6.61%</b>
SKANES BEACH 2003 A	1 500	30 000	30 060	1.66%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	18 000	18 003	1.00%
AMEN BANK 2006	1 000	70 000	71 214	3.94%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>1 004 616</b>	<b>1 190 255</b>	<b>65.92%</b>
BTA 10 2013 6.10%	80	85 440	86 962	4.82%
BTA 04 2014 7.50%	317	332 084	328 095	18.17%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	475 526	26.34%
BTA 02-2015 7,00%	60	62 220	62 880	3.48%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	26 067	1.44%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	49 216	2.73%
BTA 03 2012 6.00%	155	159 650	161 509	8.94%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>100 000</b>	<b>100 572</b>	<b>5.57%</b>
<b>Parts des Fonds Communs de Créances</b>				
BIAT CREDIMMO 1	100	100 000	100 572	5.57%
<b>Total</b>		<b>1 222 660</b>	<b>1 410 166</b>	<b>78.10%</b>

**SICAV PLUS**

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

**Note 5 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 21.822 , pour la période allant du 01.04 au 30.06.2010, contre D : 22.354 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2009 et se détaillent comme suit :

	<b>Trimestre 2 2010</b>	<b>Trimestre 2 2009</b>
<b><u>Revenus des actions et valeurs assimilées</u></b>		
- dividendes	3	-
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	3 054	3 959
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	17 665	17 303
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	1 100	1 092
<b>TOTAL</b>	<b>21 822</b>	<b>22 354</b>

**Note 6 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D : 286.381 contre D : 439.894 au 30.06.2009, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>129 154</b>	<b>130 415</b>	<b>7.22%</b>
Amen bank pasteur		129 154	130 415	7.22%
<b>Bons de trésor à court terme</b>	<b>160 000</b>	<b>154 325</b>	<b>155 966</b>	<b>8.64%</b>
BTC 52 au 18/01/2011	160 000	154 325	155 966	8.64%
<b>Total général</b>		<b>283 479</b>	<b>286 381</b>	<b>15.86%</b>

**Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2010 à D : 2.531 contre D : 2.521 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2009 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2010 sur les dépôts à vue et les bons de trésor à court terme , et se détaille comme suit :

	<b>Trimestre 2 2010</b>	<b>Trimestre 2 2009</b>
Intérêts des dépôts à vue	1 261	1 009
Intérêts des BTC	1 270	1 512
<b>TOTAL</b>	<b>2 531</b>	<b>2 521</b>

**SICAV PLUS**

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

**Note 8 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30.06.2010 à D : 4.413 contre D : 4.388 au 30.06.2009 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Avril 2010 au 30 Juin 2010 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Montant HT	4 400	4 375
TVA	792	787
<b>Total TTC</b>	<b><u>5 192</u></b>	<b><u>5 162</u></b>
Retenue à la source	779	774
<b>Net à payer</b>	<b><u>4 413</u></b>	<b><u>4 388</u></b>

**Note 9 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2010 à D : 958 contre D : 16.290 au 30.06.2009, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Redevance CMF	158	166
Retenues à la source à payer	779	774
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 Juin	-	15 350
TCL	21	-
<b>Total</b>	<b><u>958</u></b>	<b><u>16 290</u></b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010 à D : 5.192 contre D : 5.162 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du deuxième trimestre 2010.

**Note 11 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2010 au 30/06/2010 à D : 600 contre D : 522 pour la même période de l'exercice précédent et englobe principalement la redevance du CMF.

**Note 12 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D : 95.389, il représente exclusivement le produit de la cession de titres à encaisser.



**SICAV PLUS**

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

**Note 13 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2010, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	1 846 948
Nombre de titres	44 368
Nombre d'actionnaires	779

Souscriptions réalisées

Montant	1 985 110
Nombre de titres émis	47 687
Nombre d'actionnaires nouveaux	101

Rachats effectués

Montant	(2 127 435)
Nombre de titres rachetés	(51 106)
Nombre d'actionnaires sortants	(133)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(839)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	5 854
Régularisation des sommes non distribuables	(511)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	69 819
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(5 380)

Capital au 30-06-2010

Montant	1 773 566
Nombre de titres	40 949
Nombre d'actionnaires	747

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 Mai 2010.